

L'entretien professionnel, voie d'accès à la formation : de l'information au déclic

Les résultats de la deuxième vague du Dispositif d'Enquêtes sur les Formations et les Itinéraires des Salariés (DEFIS) fournissent un premier regard sur l'entretien professionnel – issu de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) de 2003 et rendu obligatoire par la loi sous l'impulsion de l'ANI de 2013. Il constitue, dans l'entreprise, un appui à l'évolution des parcours professionnels, et contribue à élargir à l'ensemble des salariés l'information sur la formation professionnelle, en particulier sur le Compte Personnel de Formation (CPF).

Ces résultats sont repris dans une note d'analyse, publiée par le Conseil National d'Évaluations de la Formation Professionnelle (CNEFP), intitulée « *Un droit et ses supports. L'entretien professionnel comme voie d'accès au Compte Personnel de Formation* »¹.

Un déclic pour prendre en main son projet professionnel

Il en résulte que l'entretien professionnel a, conformément à son objet, **un véritable impact sur la volonté des salariés de faire évoluer leur situation professionnelle**. En effet, ceux qui ont participé à un entretien professionnel en 2015 ou en 2016 manifestent davantage leur volonté de se former (+10 points), de prendre plus de responsabilités (+12 points), ou encore de faire évoluer le contenu de leur activité dans les 5 ans (+15 points) que ceux qui n'y ont pas participé.

Ainsi, l'entretien professionnel apparaît comme un véritable **support pour le développement professionnel des salariés**. Il constitue aussi pour eux un moyen de concrétiser leurs projets en facilitant leur accès à l'information sur la formation professionnelle et au CPF.

Focus :

Le **Dispositif d'Enquêtes sur les Formations et les Itinéraires des Salariés (DEFIS)** est une enquête statistique longitudinale (renouvelée chaque année entre 2015-2019), initiée par le CNEFP, financée par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), et pilotée conjointement par le CEREQ et le CNEFP. L'enquête met en relation les pratiques des entreprises avec les parcours professionnels de leurs salariés et les formations qu'ils ont suivies.

Démocratiser l'accès à l'information relative à la formation : l'entretien professionnel relève le challenge !

En dépit de sa large notoriété², la connaissance du CPF est inégale selon le niveau de diplôme (70% des diplômés de l'enseignement supérieur contre 52% des non diplômés), le statut professionnel mais aussi la taille de l'entreprise.

¹ Note disponible sur le site du CNEFP (www.cnefp.fr)

² 64% des actifs interrogés sur la période 2015-2016 déclarent connaître l'existence du CPF

L'entretien professionnel contribue cependant à la réduction de ces inégalités en jouant un puissant rôle de relai d'informations auprès de l'ensemble des actifs. En effet, seuls 27% de ceux qui ont participé à un entretien professionnel en 2015 ou en 2016 ne connaissent pas le CPF, quand la proportion chez ceux qui n'ont pas été reçu en entretien s'élève à 45%.

L'écart est particulièrement marqué chez les ouvriers, en règle générale moins fréquemment informés sur le CPF par l'employeur en l'absence d'entretien (27% contre 44% pour les cadres) : ils apprennent plus souvent l'existence du CPF au cours de l'entretien (19% contre 15% pour l'ensemble des salariés).

A propos du CNEFP :

Créé par l'accord national interprofessionnel du 5 octobre 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels, le Conseil National d'Évaluations de la Formation Professionnelle (CNEFP) est une instance tripartite paritaire. Placé auprès du Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (COPANEF), il réalise toutes les évaluations concernant les politiques paritaires de formation professionnelle. www.cnefp.fr

Contact presse

Pierre Carloni : pcarloni@fpspp.org